



COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE GTI
21^{ème} séance plénière
6 octobre 2020 à 14 h

Organisme	NOM - Prénom ou représentant	Présents	Procuration	Excusés	Absents
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (9/24)					
Conseil régional	ADAM Anne-Marie		X		
Conseil départemental des Vosges	VANSON Brigitte			X	
Conseil départemental des Vosges	GERECKE Luc	X			
Conseil départemental des Vosges	ROUSSEL Alain			X	
Conseil départemental des Vosges	GIMMILLARO Martine		X		
Conseil départemental des Vosges	SAUVAGE Guy	X			
Conseil départemental des Vosges	BEGEL Régine	X			
Mairie de Vittel	HAUTCHAMP André		X		
Mairie de Contrexéville	HENRIOT Jean-Marie				X
Mairie d'Urville	CREMEL Denis			X	
Mairie de Lignéville	WITRICH Stéphane				X
SIE de la Région des Ableuvenettes	MATHIEU Auguste				X
SIE de la Vraine et du Xaintois	VAGNIER Jean-Yves				X
SIE des Monts Faucilles	DUVOID Frédéric			X	
SIE de Damblain et du Creuchot	MUNIÈRE Bernard				X
SI d'eau potable de la Région Mirecurtienne	COUSOT Jean-Luc	X			
SIE de Bulgnéville et de la Vallée du Vair	MANGIN Jean-Bernard				X
SIE de la Région de Thuillières	MAYAUX Damien	X			
SIE du Haut du Mont	THIERY Jean-Luc	X			
Communauté de Communes Terre d'Eau	PRÉVOT Christian				X
EPTB Saône et Doubs	FAIVRE Philippe				X
EPTB Meurthe-Madon	BOULY Serge				X
EPAMA	FLOQUET Patrick				X
SCOT des Vosges Centrales	GAILLOT Thierry				X
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (6/13)					
Chambre d'Agriculture des Vosges	SION Bernard		X		
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	JACOBÉE Sylvain			X	
Association des Communes Forestières	GATTO Yves				X
Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	SALVI Alain			X	
Association Oiseaux-Nature	SCHMITT Bernard	X			
Association Vosges Nature Environnement	FLECK Jean-François	X			

Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions	VILLAUME Christian	X			
ADEIC	MULLER Robert			X	
UDAF	XXXX				X
UFC QUE CHOISIR	LECOANET Christiane		X		
Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	BALAY Michel			X	
Nestlé Waters Vosges	NEGRO François	X			
Société l'Ermitage	LE SQUEREN Jean-Charles				X
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (7/9)					
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse	LOMBARD Aline	X			
Préfet des Vosges	ORY Pierre	X			
DDT	BEMER Dominique	X			
DACSPP	POTTIEZ Michel				X
DREAL	ANSEL Nicolas	X			
ARS	VERDENAL Yannick	X			
AERM	VAUTHIER Jean-Marc	X			
AERMC	MARGUET Thierry		X		
AFB	COLLAS Marc				X
Observateurs EPCI - PF (4)					
Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest	ROUSSEL Alain			X	
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	LECLERC Simon			X	
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	BABOUHOT Nathalie				X
Communauté d'Agglomération d'Epinal	HEINRICH Michel				X
Observateurs services de l'Etat ou autres (7)					
Préfecture	MOUGIN Richard	X			
Sous-Préfecture de Neufchâteau	XXXX				X
Région Grand Est	VOGIN Francis	X			
Région Grand Est	GRESSE Lionel				X
DDT	LERCHER Alain	X			
DDT	GALVEZ Antoine	X			
DDT	OSTER Julien	X			
Mairie de Vittel	CHARRON Nicole	X			
Structure porteuse du SAGE (6)					
Conseil départemental des Vosges	PARMENTIER Damien	X			
Conseil départemental des Vosges	DECLERCQ Didier			X	
Conseil départemental des Vosges	DIDIER Sylvie	X			
Conseil départemental des Vosges	CHICOT Laurence			X	
Conseil départemental des Vosges	WOJCIECHOWSKI Aurélie	X			
Conseil départemental des Vosges	JEANGEORGES Anne	X			

Procurations de vote : (6)

Pouvoir de	Donné à
GIMMILLARO Martine	GERECKE Luc
MARGUET Thierry	VAUTHIER Jean-Marc
HAUTCHAMP André	MANGIN Jean-Bernard

LECOANET Christiane	FLECK Jean-François
ADAM Anne-Marie	BEGEL Régine
VANSON Brigitte	SAUVAGE Guy

Synthèse des membres présents et absents

Nombre de membres	Nombre de membres présents	Nombre de membres représentés	Nombre d'absents non représentés
46	16	6	24

Pièces jointes à ce compte-rendu :

XXXXXX

1. Ouverture de la séance par la Présidente Mme BEGEL - 14 h 05

Mme BEGEL remercie les membres pour leur présence à cette 21^{ème} Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI et avant de commencer cette réunion, annonce qu'elle souhaite rendre hommage à Gérard MARULIER, Maire d'HAROL qui a siégé à la CLÉ pendant de nombreuses années et qui est malheureusement décédé 19 avril dernier.

Elle rappelle sa gentillesse, sa disponibilité et son engagement pour la défense des concitoyens en général et du monde agricole en particulier et sollicite quelques instants de silence.

Suite à ce recueillement, Mme BEGEL rappelle que cette nouvelle réunion de la CLÉ se tient dans un contexte particulier (crise sanitaire, confinement, mesures barrière). Celui-ci a bouleversé les vies personnelles et professionnelles et beaucoup de manifestations et de réunions ont été tout simplement annulées.

Les élections municipales, dont le calendrier a été décalé, a empêché également la réunion d'autres instances où siègent les élus de collectivités, et notamment bien sûr la CLÉ.

Mme BEGEL rappelle la composition de la CLÉ, 46 membres nommés officiellement via un arrêté préfectoral et répartis entre 3 collèges :

- Le collège n° 1 : représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux - 24 membres,

- **Le collège n° 2 : usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations** - 13 membres,
- **Le collège n° 3 : représentants de l'Etat et de ses établissements publics** - 9 membres

A noter que les représentants du collège n° 1 ayant perdu leur mandat suite aux élections municipales de mars et juin dernier, ont dû faire l'objet d'une nouvelle nomination.

Les services de la Préfecture et de l'Association des Maires des Vosges, en lien avec la structure porteuse, ont travaillé activement à la reconstitution de la CLÉ (et y travaille encore).

En effet, aujourd'hui, si l'ensemble des maires et présidents de syndicats d'eau potable a bien pu être recomposé, les nominations des représentants des 3 EPTB et du SCOT des Vosges centrales sont encore en attente. Ces nominations devraient être effectives d'ici quelques semaines seulement.

2 autres membres sont également en cours de nomination : le représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL) et le représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Malgré cela, il a été choisi de tout de même réunir la CLÉ suivant cette configuration de « reconstitution partielle », afin de ne pas retarder plus encore la tenue de cette réunion qui était attendue.

Un 1^{er} arrêté de reconstitution « partielle » de la CLÉ est distribué. Mme BEGEL nomme ensuite les 8 nouveaux représentants :

- Mr HAUTCHAMP, conseiller municipal pour la ville de VITTEL,
- Mr WITRICH, adjoint au maire de Lignéville,
- Mr MANGIN, président du syndicat des eaux de Bulgnéville et de la Vallée du Vair,
- Mr MAYAUX, président du syndicat des eaux de la région de Thuillières,
- Mr PREVOT, président de la communauté de communes Terre d'eau,
- Mr THIERY, président du syndicat des eaux du Haut du Mont,
- Mr MUNIERE, président du syndicat des eaux de Damblain et du Creuchot,
- Mr DUVOID, vice-président du syndicat des eaux des Monts Faucilles.

Elle mentionne qu'un second arrêté sera transmis par mail dès que la reconstitution totale sera finalisée.

Les séances plénières de la CLÉ n'étant pas publiques, Mme BEGEL, en application de l'article 10 des règles de fonctionnement de la CLÉ, autorise la participation en tant qu'observateurs à :

- Richard MOUGIN, Préfecture des Vosges,
- Alain LERCHER, Antoine GALVEZ et Julien OSTER de la DDT,
- Francis VOGIN de la Région Grand Est,
- Nicole CHARRON, 2^{ème} adjointe au tourisme et au thermalisme de la ville de VITTEL.

Mme BEGEL annonce les procurations pour les votes et rappelle à ce sujet que le règlement de la CLÉ stipule qu'en cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège et que chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Pour cette CLÉ, il est à noter que des mandats ont été donnés à des membres eux-mêmes absents. Il est donc demandé la plus grande vigilance quant à la présence de la personne qui a reçu une procuration.

Mme BEGEL informe par ailleurs que la réunion est enregistrée et remercie d'avance les participants de leur collaboration active et respectueuse.

2. Validation du compte-rendu de la précédente CLE, Mme BEGEL

La Commission Locale de l'Eau est invitée à valider le compte-rendu de la dernière séance plénière en date du 16 janvier 2020.

Mme BEGEL demande si les membres de la CLÉ ont des remarques sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'est exprimée.

VOTE N° 1

Mme BEGEL propose aux membres de la CLÉ de valider le compte-rendu de la CLÉ du 16 janvier 2020.

Contre : 0

Abstentions : 4

Pour : 18

Le compte-rendu est validé.

3. Approbation de l'ordre du jour de la CLÉ

Mme BEGEL propose l'ordre du jour suivant :

En plus de la validation du compte-rendu de la dernière CLÉ, il est proposé de :

- Valider le Rapport d'Activité 2019 de la CLÉ
- Faire un point d'avancement sur le Protocole
- Faire un point d'avancement sur la rédaction du SAGE GTI
- Faire un point d'avancement sur l'Observatoire des eaux souterraines du SAGE des GTI

Mme BEGEL demande s'il y a des remarques sur cet ordre du jour. Aucune remarque n'est exprimée.

VOTE N° 2

Mme BEGEL propose aux membres de la CLÉ de valider l'ordre du jour de la CLÉ du 6 octobre 2020.

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

4. Validation du rapport d'activités

Mme BEGEL propose de passer à la validation du rapport d'activités de 2019.

Il permet de dresser un bilan des étapes de travail et sera communiqué, comme le demande la loi, aux Préfets coordonnateurs des Bassins Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse, au Préfet de Département et aux Présidents des 2 Comités de bassin.

Le projet de rapport d'activités a été envoyé avec l'invitation. Mme BEGEL demande si quelqu'un souhaite réagir sur ce document. Aucune remarque n'est exprimée.

VOTE N° 3

Mme BEGEL propose aux membres de la CLÉ d'adopter le rapport d'activités 2019 de la CLÉ.

Le rapport d'activités 2019 de la CLÉ est adopté à l'unanimité.

5. Point d'avancement sur le Protocole

Mme BEGEL propose de faire le point sur l'avancement du protocole d'engagement volontaire des acteurs publics et privés, initié par M. le Préfet et l'Agence de l'Eau.

Ce protocole fixe les engagements et la feuille de route des différentes parties prenantes (collectivités et industriels).

Une version signée a été transmise par mail fin de semaine dernière. Une version papier est disponible pour celles et ceux qui le souhaitent.

La parole est donnée en premier lieu à M. le Préfet puis aux différents signataires de ce protocole.

Il est demandé aux participants de bien vouloir noter leurs questions et de les réserver pour la fin des différentes prises de parole.

M. le Préfet remercie Mme BEGEL pour son accueil et introduit son intervention en rappelant que ce protocole est un des éléments importants de la nouvelle approche de l'élaboration du SAGE et des enjeux du territoire depuis un an. Il rappelle que ce protocole a été signé par le Président du Conseil départemental, le Président du SIE de Bulgnéville, les maires de Vittel et Contrexéville et les deux industriels principalement concernés, l'Ermitage et Nestlé Waters.

Monsieur le Préfet rappelle que ce protocole fait suite à une décision qu'il avait initiée il y a un an de rompre avec le scénario des « pipelines » - ressource de substitution.

DIAPO 1/9 Le Président du comité de bassin Rhin-Meuse, sur demande de certains acteurs de terrain, a sollicité M. le Préfet pour organiser un travail autour de ce protocole qui acterait une volonté partagée pour le territoire d'un usage maîtrisé de l'eau et l'élaboration, en deux séquences de 3 ans chacune, de contrat de territoire sous le pilotage de l'Agence de l'eau.

DIAPO 2-3/9 Malgré un contexte général difficile, Monsieur le Préfet souhaite que 2020 fasse émerger des engagements forts et que soit entériné le travail déjà lancé en 2019 sur la plupart des axes visés par le protocole. Il s'agit de disposer d'une visibilité sur le retour à l'équilibre quantitatif de la nappe des GTI à travers un contrat de territoire en deux séquences, ce qui nécessite de recueillir les engagements concrets des acteurs du territoire.

Toutefois, l'élaboration du SDAGE impose désormais un calendrier contraint quant à la rédaction du SAGE, en vue de la restauration de l'équilibre quantitatif de la nappe avant 2027, délai prévu par le protocole et que Monsieur le Préfet estime raisonnable.

Il en profite pour rappeler les 5 objectifs du protocole :

- Donner la priorité à l'alimentation en eau potable en intégrant toutes les potentialités du gite B,
- Recouvrer les capacités naturelles de régénération de la nappe des GTI avant 2027,
- Définir des objectifs ambitieux de réduction de consommation d'eau tous usages,
- Gérer les prélèvements au sein d'une approche multi-gites,
- Constituer un observatoire hydrogéologique indépendant animé par la CLÉ.

Après les actions concrètes déjà menées en 2020 (partage des rôles, calendrier de travail, études), les mois à venir seront consacrés à préparer le premier contrat de territoire triennal à partir de 2021 afin de mettre en œuvre concrètement les divers engagements. Le but étant toujours d'arriver, par paliers successifs, à l'équilibre de la nappe en 2027 (sachant que des mesures de réduction de consommation ont déjà été prises notamment par les industriels) et qu'en 2027, les conditions de régénération de la nappe soient retrouvées.

M. le Préfet revient ensuite sur l'articulation entre le protocole et les deux contrats de territoire **DIAPO 4/9** (2021 →2023 et 2024 →2026) qui ont été préférés à un seul contrat car apparaissant plus opérationnels et plus adaptatifs aux évolutions de la situation. Le protocole est un moyen d'atteindre l'objectif, la finalité étant concrétisée par des contrats de territoires projetés avec des programmes de travaux définis et des plans de financement stabilisés (M. le Préfet signale que Jean-Marc VAUTHIER peut apporter si nécessaire des informations complémentaires, l'Agence de l'eau étant animateur principal du travail sur les contrats de territoire).

M. le Préfet insiste sur le rôle du protocole qui contribue directement à l'élaboration indispensable du SAGE en soulignant les points suivants **DIAPOS 5-6-7-8/9** :

- Importance de l'observatoire hydrogéologique
- Rationalisation des prélèvements industriels
- Prélèvements en eau publics, améliorations attendues sur les réseaux (travaux susceptibles de cadrer avec le plan de relance de l'Agence de l'eau)
- Structuration de la gouvernance en matière d'AEP qui doit être coordonnée afin d'obtenir des décisions cohérentes pour retrouver des réseaux performants sur le territoire.

Mme BEGEL remercie Monsieur le Préfet pour son point d'information et propose que chaque signataire du protocole prenne la parole **DIAPO 9/9**

M. GERECKE intervient au nom de sa commune et signale que la commune de Vittel est représentée par une observatrice. Il propose donc de parler également au nom de M. le Maire de Vittel qui lui en a donné l'autorisation.

M. GERECKE rappelle l'importance du protocole vu les enjeux majeurs collectifs pour le territoire (recharge de la nappe, avenir des industriels). La commune de Vittel a déjà lancé des études et des appels d'offres et la commune de Contrexéville a déjà listé les travaux et travaille sur un cahier des charges des études qui seront lancées avant la fin 2020.

Il indique que le protocole, pour les collectivités, est un outil qui va permettre d'accélérer l'amélioration des réseaux notamment au niveau de la lutte contre les fuites.

Mme BEGEL passe ensuite la parole à M. MANGIN, Président du SIE de Bulgnéville et de la Vallée du Vair.

M. MANGIN rappelle que son syndicat a été dans les premiers à signer le protocole au regard des objectifs clairs qui avaient été fixés, du calendrier bien déterminé et des moyens très bien ciblés. Il signale que le SIE a depuis 2018 un schéma de distribution d'eau qui met en évidence des fuites sur le réseau syndical, d'une façon récurrente et d'une importance variable et que la réactivité doit être améliorée par rapport à l'identification de ces fuites. Il ajoute que le SIE compte 13 communes et un gros consommateur d'eau qui est l'Ermitage. Le réseau mesure 80 km. Il souhaite que soient améliorés le suivi et la détection des fuites par la sectorisation et la pose de compteurs. Le coût de ces travaux s'élève à 300 000 € et une demande de subvention est en cours. Cette opération a été envisagée dès 2018 mais le SIE était en attente de la réflexion sur la nappe des GTI. C'est pourquoi le protocole va permettre d'avancer dans cette démarche et de lancer des travaux avant fin 2020. Le rendement global sur le SIE varie entre 90 % et 95 %, mais qu'il est seulement de 70 % si on fait le calcul sans le gros consommateur.

La parole est ensuite donnée à M. François NEGRO pour NW.

Dans le cadre du protocole, M. NEGRO rappelle la poursuite de la politique de réduction des prélèvements dans la nappe des GTI, donc dans le gite C. Ceux-ci seront inférieurs à 500 000 m³/an en 2021. Réglementairement, Nestlé Waters demandera une réduction de son autorisation de prélèvement qui passera donc de l'ordre d' 1 million de m³/an à 500 000 m³/an, ce qui correspond à une réduction de 45 % depuis 2010, date de la mise en place de la CLÉ. Plus globalement, une étude est en cours pour rationaliser les prélèvements sur l'ensemble des gites en accord avec les décisions prises par le comité de bassin. La diminution des prélèvements dans le gite C ne sera pas forcément compensée par l'augmentation des prélèvements dans le gite B et à cette fin, un dossier a été déposé auprès de la DDT, de la DREAL et de l'ARS pour un projet de recyclage des eaux de process des usines de Vittel et Contrexéville, qui vise à diminuer les prélèvements sur les gites B et C.

Mme BEGEL remercie M. NEGRO.

6. Point d'avancement sur la rédaction du SAGE des GTI

Mme BEGEL rappelle que l'écriture du SAGE est assurée par le Conseil départemental, structure porteuse, le cas échéant avec l'appui d'un bureau d'études, pour une adoption en CLÉ en 2021. Le choix a donc été fait début 2020 de confier la rédaction des différents documents à un bureau d'études ou groupement de bureaux d'études selon les compétences requises.

Mme BEGEL passe la parole à Aurélie WOJCIECHOWSKI, responsable eau potable au Conseil départemental, pour la présentation du travail mené ces derniers mois sur ce volet **DIAPOS 13-14-15**.

A. WOJCIECHOWSKI rappelle pour mémoire qu'un SAGE est un document de planification dont le but est d'identifier les objectifs et les actions à mener sur le territoire pour répondre aux principes directeurs qui ont été actés. Le SAGE est constitué de plusieurs documents, dont un PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) qui définit les priorités sur le territoire via un certain nombre de dispositions. Il est complété par un Règlement à appliquer pour pouvoir atteindre les objectifs fixés. Le PAGD et le Règlement doivent être accompagnés d'une Evaluation Environnementale qui doit mesurer les impacts des actions identifiées dans le PAGD. Tous ces documents auxquels viennent s'ajouter diverses annexes et atlas cartographiques constituent le SAGE, sans oublier une expertise juridique finale permettant de sécuriser l'écriture du document.

Aussi, au regard de la complexité de la tâche, il a donc été envisagé de la confier à un cabinet d'études extérieur à multi-compétences. Un cahier des charges a donc été établi en vue d'une mission « d'animation et d'assistance méthodologique, technique et juridique pour la rédaction et l'approbation des documents du SAGE ». Le travail étant prévu en 2 phases : une première phase relative à la rédaction des documents et une seconde phase concernant la consultation des organismes et l'enquête publique devant aboutir à la prise d'un arrêté préfectoral validant définitivement le SAGE.

Beaucoup d'échanges avec les partenaires habituels ont eu lieu durant le confinement et la version définitive du cahier des charges a été finalisée début juillet, ce qui a permis de préparer durant l'été les pièces constitutives du marché. Une consultation a été lancée du 13 août au 21 septembre. En parallèle, des bureaux d'études connus pour avoir déjà rédigé des SAGE très qualitatifs avec des problématiques identiques à celles rencontrées sur notre territoire ont été contactés.

DIAPO 16-17-18 Mme BEGEL reprend la parole pour signaler que le résultat de l'appel d'offres est infructueux.

Malgré les 27 dossiers de consultation retirés, aucune offre n'a été retenue. Pour en comprendre les raisons, les 10 bureaux d'études identifiés ont été contactés.

Les points positifs à retenir sont les suivants :

- Cahier des charges qualitatif
- Définition d'un marché global et non « découpage en lots »
- Dates de consultation

Par contre :

- Les bureaux d'études locaux (Nancy, Colmar, Strasbourg...) n'ont pas répondu du fait du contexte local tendu et du délai et ne pensent pas répondre à un nouvel appel d'offres même si des modifications sont apportées,
- Les bureaux d'études plus éloignés (Toulouse, Nîmes...) n'ont pas répondu du fait du délai et de l'éloignement. Ce dernier point qu'ils ne répondront pas non plus en cas de nouvel appel d'offres.

DIAPO 19 Partant de ce constat, il est proposé de ré-internaliser l'écriture du SAGE en s'appuyant sur le comité de rédaction existant qui se compose d'une dizaine de techniciens des structures et organismes associés à la démarche du SAGE, auquel viendrait s'ajouter la nouvelle ingénieure embauchée par la ville de Vittel. Le but est d'aboutir à la rédaction d'un document proportionné et pragmatique dans le respect des délais fixés par le protocole fin 2021. Pour savoir qui tiendra la plume, M. le Préfet a commandé une note d'organisation pour étudier différents scénarios concernant les moyens susceptibles d'être déployés au niveau de l'État, en appui au comité de rédaction. Ceux-ci seront présentés lors d'une prochaine réunion de la CLÉ.

Suite à cette intervention, M. le Préfet déplore que l'appel d'offres ait été infructueux et note qu'une nouvelle consultation publique serait inutile puisque suivie, sans doute, du même résultat. C'est pourquoi, il propose une démarche pragmatique permettant d'élaborer un SAGE dans des délais contraints, sachant que l'on dispose déjà de beaucoup d'éléments et de services experts qui permettront d'aboutir à un document à présenter à la CLÉ et comportant toutes les garanties nécessaires.

7. Point d'avancement sur l'Observatoire

Mme BEGEL remercie M. le Préfet et propose d'aborder le dernier point, à savoir la création d'un l'Observatoire hydrogéologique des gites A, B et C prévu au protocole. **DIAPO 20** Mme BEGEL passe la parole à M. OSTER de la DDT.

M. OSTER rappelle que cet Observatoire est un élément central du protocole qui, à l'origine, est une demande des acteurs de disposer d'un observatoire indépendant des principaux préleveurs. Cet objectif a été repris dans le principe n° 5 de la délibération du comité de bassin du 18/10/2019.

M. OSTER fait ensuite le point d'une part, sur les réunions qui se sont tenues depuis la tenue de la séance plénière de la CLÉ en 01/2020 **DIAPO 21** et d'autre part, sur les modalités de mise en œuvre de l'Observatoire **DIAPO 22**.

Il énonce ensuite les trois objectifs de l'étude de préfiguration Cf. DIAPO 23, le contenu de cette étude Cf. DIAPO 24, le sommaire de convention (en cours de validation) Cf. DIAPO 25 et enfin l'organisation qui sera mise en œuvre Cf. DIAPO 26.

Mme BEGEL remercie M. OSTER pour son intervention et demande si des participants souhaitent intervenir.

M. FLECK regrette que, dans le cadre de l'Observatoire, on ne s'appuie que sur les données connues sur la nappe des GTI sans faire référence au fonctionnement du gite B, à ses rapports avec les réseaux hydrographiques superficiels et à ses variations saisonnières. Il ne voit pas comment, dans ces conditions, pourra se définir l'attribution des volumes prélevables pour l'ensemble des usagers compte tenu de son caractère saisonnier et de sa spécificité. Par ailleurs, il s'étonne que les données disponibles soient restées propriété exclusive de l'industriel exploitant et que les services de l'État n'aient pas autorisé leur transmission ces trois dernières années compte tenu de la sécheresse et de l'impact cumulé des prélèvements par rapport à la baisse de la pluviométrie.

S'agissant du protocole, M. FLECK signale qu'il n'en connaît pas la date exacte de signature, protocole qu'il a dû demander car il n'était pas joint aux derniers documents reçus. Il regrette ce mode de fonctionnement estimant que le protocole doit être mis en adéquation avec la rédaction du SAGE et donc qu'il doit concerner l'ensemble des acteurs et non les six acteurs privilégiés. Aussi, il mentionne que si la rédaction du SAGE se fait par un nombre restreint de partenaires, donc sans concertation, il sera très difficile de l'approuver dans ces conditions.

Concernant les objectifs du protocole, M. FLECK précise qu'il est d'accord sur le principe des économies d'eau et de la prise en compte multi gites. Cependant, il note que l'objectif à atteindre en 2027 est très flou (équilibre de la nappe ou régénération ?) et qu'il n'est pas concrétisé par des volumes précis à atteindre en termes de réduction des prélèvements.

S'agissant des acteurs du protocole, M. FLECK signale pour l'Ermitage le manque de clarté quant aux capacités d'économies à réaliser d'ici 2027, aucuns chiffres n'étant mentionnés. Pour Nestlé, il remarque que la réduction annoncée de 500 000 m³ se rapporte à l'année 2010. Aussi la réduction de 1 million de m³ se rapporte-t-elle aussi à 2010, 2017 ou à 2020 ? Il souhaite donc obtenir des chiffres plus précis. M. FLECK comprend également que la réduction de 500 000 m³ envisagée par Nestlé est l'objectif final en 2027 mais pour lequel il n'est pas envisagé d'aller au-delà et de baisser encore davantage les prélèvements. Il n'y aurait donc plus de marge de manœuvre pour la régénération ce qui impliquerait des efforts plus importants de la part des collectivités et de l'autre industriel - sans prélèvements supplémentaires sur le gite B selon Nestlé. Sur ce point, M. FLECK constate l'inverse puisque depuis 2011, 3 prélèvements ont été autorisés ou le seront sur Suriauville pour un total de 400 000 m³ qui viendraient

compenser la réduction des 450 000 m³ d'économies depuis 2010. Il se pose donc la question de l'économie réelle de cet industriel. Cela viendrait donc contredire le fait que l'Observatoire garantisse l'attribution des volumes en fonction des possibilités de la nappe puisque de nouvelles autorisations de prélèvement pourraient être accordées à Nestlé alors que la répartition des prélèvements entre les différents usagers n'est pas précisément définie (les volumes maximaux offerts par la nappe ne sont pas connus).

Mme BEGEL invite M. OSTER à répondre à M. FLECK sur le point relatif à l'Observatoire mais M. GALVEZ prend la parole sur ce sujet.

M. GALVEZ - DDT - mentionne que toutes les remarques émises par M. FLECK (modèles pour les gites A et B, réchauffement climatique et bancarisation des données) font partie du cahier des charges technique de l'Observatoire. Il existe déjà un modèle pour les gites A et B et le BRGM aura pour objectif d'étendre le modèle existant aux aquifères adjacents. Concernant la bancarisation des données, des demandes seront faites auprès des différents préleveurs pour intégrer toutes les données dans un souci total de transparence et de partage. M. GALVEZ insiste sur le fait que les données du BRGM recueillies par l'Observatoire ont pour but d'alimenter un modèle numérique, existant déjà en partie, afin de rendre les modélisations les plus précises possibles et répondre aux divers questionnements de la CLÉ. M. GALVEZ rappelle également qu'aujourd'hui la plupart des autorisations se font sur la base de modélisations avant la réalisation des aménagements. Un suivi environnemental est ensuite effectué in situ selon ces modèles et si des dérives sont constatées, les autorisations de prélèvements sont ajustées.

Mme BEGEL remercie M. GALVEZ et passe la parole à M. NEGRO.

M. NEGRO, suite à l'intervention de M. FLECK, rappelle que toutes les données, (réseaux de forage et études) en possession de Nestlé, seront mises à disposition et que M. FLECK en dispose déjà, puisqu'il en a fait la demande aux services de l'État.

Par ailleurs, si à l'origine, une partie de la stratégie de diminution du gite C avait vocation à transférer des prélèvements sur le gite B, il mentionne que les prélèvements actuels dans le gite B ne sont que de 160 000 m³ malgré une autorisation de 300 000 m³. Il insiste sur le fait que ce qui est présenté aujourd'hui n'est qu'une étape dans l'engagement à 2021. Les études sur l'approche multi gites sont encore en cours et feront partie des modélisations mises à disposition de l'Observatoire aux fins d'analyses par le BRGM.

M. FLECK reprend la parole et souhaite revenir sur le problème potentiel des autorisations de prélèvement par anticipation à la connaissance réelle du fonctionnement des deux gites. Cela hypothèquerait des volumes d'eau (ex des forages d'eau potable de Suriauville) d'un volume estimé à 400 000 m³ au détriment d'un transfert éventuel vers des collectivités toutes proches. Accorder par anticipation des autorisations de

prélèvement remet en cause la priorité à l'alimentation en eau potable donnée aux populations à moins de vouloir diminuer les autorisations déjà accordées aux industriels et de les reporter sur les collectivités.

S'agissant du timing, M. FLECK trouve inacceptable de reporter encore l'objectif d'équilibre prévu par le SDAGE. Les directives européennes fixaient cet équilibre initialement en 2015. L'objectif aujourd'hui est 2021, voire 2027 et M. FLECK estime que dans ce laps de temps, les études relatives aux exigences de la loi sur l'eau auraient pu être réalisées et selon lui, ces erreurs ont aggravé la surexploitation de la nappe. Pour lui, une dérogation à la date de 2021 peut être envisagée en la fixant en 2023 par exemple pour permettre à l'industriel de mettre un terme aux prélèvements en nappe profonde avec compensation éventuelle dans la nappe supérieure si celle-ci le permet après les études réalisées.

Mme BEGEL passe la parole à M. le Préfet.

M. le Préfet, en réaction aux propos de M. FLECK rappelle qui est garant de tout ce qui a déjà été fait qu'il serait utopique de penser que l'équilibre quantitatif de la nappe pourra être retrouvé en 2021 sauf à suspendre toutes les autorisations aux industriels, ce à quoi il se refuse. Il fait remarquer à ce sujet que le protocole, associé à l'Observatoire et aux contrats de territoire, permettra de piloter les prélèvements de façon plus affinée et plus dynamique que celle qui prévalait il y a 10 ans. Il s'agit avant tout de retrouver l'équilibre et maintenir l'économie. Concernant le protocole, il a une visée générale et concerne les principaux utilisateurs. Il peut évoluer et M. le Préfet est prêt à entendre toute suggestion d'évolution de celui-ci.

Mme BEGEL passe la parole à M. SCHMITT.

M. SCHMITT reconnaît le travail considérable effectué depuis un an par l'ensemble des services. Toutefois, s'agissant de l'équilibre de la nappe, s'il est atteint en 2027, qu'en est-il alors de sa régénération ?

Réponse de M. le Préfet : on continue. Il faut procéder par étapes. Le but actuellement est d'arriver à zéro déficit en 2027. Après 2027, le but sera de garantir pour l'avenir la qualité et la quantité de cette nappe.

M. FLECK explique le pourquoi de la position du Collectif Eau 88 qui peut paraître radicale et la raison pour laquelle il y a une exigence par rapport aux dates d'équilibre et de régénération. Ce réalisme tient compte du contexte actuel de sécheresse qui sévit depuis 3 ans et qui va s'aggraver. Il souhaite une attitude responsable et que soit mis fin à des prélèvements excessifs, voire inutiles, afin de régénérer une nappe qui n'aurait jamais dû se dégrader. Aussi, M. FLECK souhaite savoir quel délai se donne-t-on pour programmer la régénération totale de la nappe. La réponse dépend des moyens que l'on

se donne. Ce n'est pas une position extrémiste mais une position qui prend en compte la réalité des enjeux d'aujourd'hui.

Mme BEGEL passe la parole à M. COUSOT.

M. COUSOT insiste également sur le travail réalisé ces dernières années (propositions, réflexions...) et notamment sur les réductions de fuites par l'ensemble des utilisateurs en concertation avec les Agences de l'eau, le Département, les services de l'État. Beaucoup de travail a été fait dans ce domaine et il faut continuer dans cet esprit. M. COUSOT insiste sur l'intérêt du protocole qui, selon lui, va dans le bon sens, mais qui pourrait peut-être être élargi à l'ensemble des acteurs concernés par le territoire du SAGE qui sont plus nombreux que les quelques signataires du protocole. C'est pourquoi il est important d'avoir des objectifs à 3 et 6 ans.

Mme BEGEL, avant de conclure, passe la parole à M. MAYAUX, président du SIE de Thuillières.

M. MAYAUX indique que son syndicat compte 8 communes et 60 km de conduites d'eau dont 6 km sont actuellement en cours de changement auxquels s'ajoutent la réhabilitation des infrastructures. Dans ce cadre, M. MAYAUX souhaite savoir s'il est judicieux de fermer le forage de La Neuveville, pour lequel une étude d'état des lieux a été réalisée. Le Département compte-t-il le récupérer, et si oui quel calendrier est-il prévu ?

M. GALVEZ : ce sujet va faire partie des toutes premières missions du BRGM afin de faire un état des lieux des différents ouvrages. Le sujet du piézomètre est bien présent. Dans ce contexte, le BRGM et la DDT reprendront donc contact prochainement avec le SIE.

M. MAYAUX demande s'il est donc nécessaire de maintenir l'entretien de ce forage sachant que la phase de travaux envisagée a une charge financière importante pour le SIE puisqu'elle se monte à 2,1 millions d'€.

M. VAUTHIER de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse rappelle en premier lieu que, concernant le SAGE, il en existe d'autres en France et qu'on finira par avoir un SAGE approuvé dans les Vosges et que celui-ci peut toujours être revu sachant qu'il est toujours compliqué de savoir ce qui peut se passer dans 10 ou 15 ans entre le comportement de la nappe et des résultats confortés de l'Observatoire. C'est pourquoi la CLÉ aura aussi vocation à perdurer bien après la signature du SAGE.

Il signale également que des crédits sont mobilisés au niveau de l'Agence, conjointement au Plan de relance, pour appuyer les projets des collectivités dans le cadre des économies d'eau en les instruisant sur la base de modalités particulières prenant en compte le contexte local. Parallèlement, au vu des contrats de territoires, M.

VAUTHIER invite les porteurs de projets à présenter leurs dossiers assez rapidement afin de profiter au mieux de l'appui financier de l'Agence.

Mme WOJCIECHOWSKI signale également, par rapport au forage de La Neuveville, qu'une étude avait bien eu lieu sous l'ancienne présidence du SIE et que celle-ci montrait que le forage était en très bon état. Aucuns travaux ne sont donc à envisager pour le moment. Le Département avait par un temps envisager de l'acquérir pour le verser à l'Observatoire. C'est un ouvrage intéressant mais comme on se trouve en période de définition/préfiguration de l'Observatoire, il convient plutôt de patienter tout en sachant qu'il est intégré dans les réflexions de l'étude Observatoire. Le Département reviendra vers le SIE en temps utiles.

M. MAYAUX demande ce qu'il convient de faire juste au sujet de l'entretien du site.

Mme WOJCIECHOWKI répond que l'ouvrage en lui-même ne nécessite aucuns gros travaux et que seuls des petits travaux d'entretien du site sont nécessaires (tonte).

Mme BEGEL pense que tout le monde a pu s'exprimer librement, remercie les participants pour leur participation active et lève la séance à 15 h 45.

DAT / ENVIRONNEMENT
06 octobre 2020

SAGE GTI

Réunion de la
Commission Locale de
l'Eau n°21

vosges.fr



Composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE GTI



Commission Locale de l'Eau (CLE) 3 collèges

<25 % Etat
Préfet 88, DDT,
DREAL, ARS,
Préfet de Bassin,
DDCSPP, Agences
de l'eau, DREAL,
AFB



**>25 %
Usagers**
Association
protection
Environnement &
Consommateurs,
Industriels, CCI, CDA,
fédé pêche, comm
forest.

>50%: Elus / collectivités territoriales

Conseil Rég, 6 Conseill. Dép, 13 collectivités
AEP, 3 EPTB, 1 SCOT

Composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE GTI

1° - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (24 membres)

1 représentant du Conseil Régional Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
Mme Anne-Marie ADAM, conseillère régionale

6 représentants du Conseil Départemental des Vosges :

Mme Régine BEGEL, conseillère départementale du canton d'Epinal 2
Mme Brigitte VANSON, conseillère départementale du canton de la Bresse
M. Luc GERECKE, conseiller départemental du canton de Vittel
M. Alain ROUSSEL, conseiller départemental du canton de Darney
Mme Martine GIMMILLARO, conseillère départementale du canton de Saint-Dié des Vosges 1
M. Guy SAUVAGE, conseiller départemental du canton de Mirecourt

13 représentants de l'Association des Maires des Vosges:

Au titre des communes compétentes :

→ M. André HAUTCHAMP, conseiller municipal à Vittel
→ M. Jean-Marie HENRIOT, conseiller municipal à Contrexeville
→ M. Denis CREMEL, maire de Urville
→ M. Stéphane WITRICH, adjoint au maire de Ligneville

Au titre des structures de coopération intercommunale :

→ M. Auguste MATHIEU président du Syndicat intercommunal des eaux des Ableuvenettes
→ M. Jean-Yves VAGNIER, vice-président du Syndicat intercommunal des eaux de la Vraie et du Xaintois
→ M. Jean-Luc COUSOT, président du Syndicat d'eau potable de la région mirecurtienne
→ M. Jean-Bernard MANGIN, président du Syndicat intercommunal des eaux de Bulgnéville et de la Vallée du Vair
→ M. Damien MAYAUX, président du Syndicat intercommunal de la région de Thuillières
→ M. Christian PREVOT, président de la Communauté de communes Terre d'Eau
→ M. Jean-Luc THIERY, président du Syndicat intercommunal des eaux du Haut du Mont
→ M. Bernard MUNIERE, président du Syndicat intercommunal des eaux de Damblain et Creuchot.
→ M Frédéric DUVOID, Vice-Président du Syndicat Intercommunal des eaux des Monts Faucilles

1 représentant de l'Établissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs

M. Philippe FAIVRE, conseiller départemental du canton de Le Val d'Ajol

1 représentant de l'Établissement Public Territorial Meurthe Madon:

M. Serge BOULY, maire de Laneuveville devant Nancy et Vice-Président de la Métropole du Grand Nancy

1 représentant de l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents:

M. Patrick FLOQUET, vice-président de la communauté de communes Terre d'Eau

1 représentant du Syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales :

M. Thierry GAILLOT, maire de Vincey



Ordre du jour



1. **Approbation du compte-rendu de la séance plénière 16 janvier 2020 – vote n°1**
2. **Approbation de l'ordre du jour – vote n°2**
3. **Approbation du Rapport d'Activité 2019 de la CLE – vote n°3**
4. **Protocole - Point d'information**
5. **Rédaction du SAGE GTI - Point d'information**
6. **Observatoire des eaux souterraines du SAGE des GTI- Point d'information**

Protocole : point d'avancement (1/9)



Rappel du contexte

- Une **demande des acteurs et du comité de bassin** de disposer d'une visibilité sur le retour à l'équilibre quantitatif de la nappe des GTI à travers un contrat de territoire.
- Le **risque de ne pas respecter le calendrier réglementaire de la Directive Cadre sur l'Eau** pour le retour au bon état quantitatif de la nappe des GTI et l'absence de maîtres d'ouvrages identifiés pour la mise en œuvre des solutions techniques.
- En octobre 2019, le comité de bassin a sollicité le Préfet pour prendre l'attache des acteurs du territoire (CLE, collectivités, industriels) et recueillir leurs **engagements concrets pour restaurer l'équilibre de la nappe avant 2027**.
- **Travail coopératif pour la rédaction d'un protocole** d'engagement volontaire pour la restauration de la nappe des GTI : un plan d'action en 2020 avant de lancer les contrats de territoire

Protocole : point d'avancement (2/9)



Esprit du protocole

- **Une première étape** pour formaliser les engagements des acteurs locaux (CLE, collectivités, industriels) et lancer **une dynamique renouvelée**
- **Un engagement politique** auprès des instances de bassin
- **Une traduction opérationnelle des 5 grands principes définissant le cadre d'action renouvelé :**
 - 1) priorité à l'AEP** en intégrant les potentialités du gîte B
 - 2) recouvrer les capacités naturelles de régénération de la nappe des GTI avant 2027**
 - 3) définir des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'eau tous usages**
 - 4) gérer les prélèvements dans une approche multi-gîtes (A, B et C) dans un contexte de réchauffement climatique**
 - 5) constituer un observatoire hydrogéologique** indépendant animé par la CLE, un gage de transparence

Protocole : point d'avancement (3/9)



Contenu général

- **6 signatures** : un consentement à agir (porté par les principaux acteurs) et une acceptation collective des 5 principes, gage de volonté solidaire de respecter les échéances réglementaires
- **Des actions concrètes décidées pour 2020** (investissement, études, connaissance,...) en phase avec les orientations, avec notamment la réalisation d'études et de travaux visant à améliorer l'efficacité des réseaux d'eau potable et des procédés industriels
- **Un partage des rôles, un calendrier de travail, des objectifs de résultats**
- **Une année pour préparer un contrat de territoire**, avec une gouvernance adaptée
- **Une trajectoire quantitative ambitieuse** visant la régénération de la nappe des GTI avant 2027 avec une réduction linéaire des prélèvements d'1Mm³/an

Protocole : point d'avancement (4/9)



Articulation entre Protocole et Contrats de Territoires

- protocole lancé début 2020, en vue d'un contrat de territoire dès 2021 et jusqu'en 2026
- 2020, une année pour préparer un contrat de territoire, avec une gouvernance adaptée
- Le protocole n'est pas une fin en soi
- Les finalités et le contenu des contrats de territoire projetés :
 - - des programmes de travaux de 3 ans pour assurer une capacité de recharge des GTI
 - - des plans de financement établis et des maîtres d'ouvrages engagés solidairement
 - ⇒ un programme d'action cohérent pour une plus grande visibilité
- S'articule également avec le volet réglementaire relevant des seules prérogatives de l'État et du Comité de bassin Rhin-Meuse (ajustement des autorisations de prélèvement de tous les usagers)
- ⇒ campagne de révision/ajustement lancée

Protocole : point d'avancement (5/9)



Contenu spécifique du protocole

Les pierres angulaires :

- la rédaction du SAGE, document de planification opposable aux usagers de l'eau du secteur,
- L'observatoire hydrogéologique, gage de transparence pour l'ensemble des acteurs et de soutenabilité pour les ressources.

Mais également des plans d'actions spécifiques relatifs à :

- a) Rationalisation des **prélèvements industriels** (Nestlé Waters et fromagerie l'Ermitage),
- b) Rationalisation des **prélèvements en eau publics** (Vittel, Contrexéville, SIE Bulgnéville, etc.),
- c) Structuration de la **gouvernance en matière d'AEP** et coordination des actions dans le cadre des futurs contrats de territoire,

Protocole : point d'avancement (6/9)



Contenu spécifique du protocole

a) Rationalisation des prélèvements industriels (Nestlé Waters et fromagerie l'Ermitage) :

A travers études et travaux visant :

- à la clarification de la situation au niveau technique et réglementaire,
- au rééquilibrage des ressources en eau (baisse des prélèvements sur le gîte C),
- à la rationalisation des prélèvements dans les différents gîtes,
- à l'optimisation des consommations d'eau de process,
- à la valorisation voire le recyclage des eaux de process.

Protocole : point d'avancement (7/9)



Contenu spécifique du protocole

b) Rationalisation des prélèvements en eau publics :

En lançant les études nécessaires à l'élaboration des contrats de territoire et portant sur :

- La **clarification de la situation** des prélèvements au niveau technique et réglementaire
- La **lutte contre les fuites** : des études ou des travaux d'amélioration des rendements
- La **substitution de ressources** : à partir du gîte B, substitution des forages fragiles puisant

GTI

- Des **interconnexions de sécurité**
- Des **économies d'eau** : des usages publics et privés sans exclure des projets innovants
- L'option de la **rétrocession de certains forages** de la société Nestlé Waters du gîte B à une collectivité (études de faisabilité, techniques, hydrogéologiques et juridiques).

Protocole : point d'avancement (8/9)



Contenu spécifique du protocole

c) Structuration de la gouvernance en matière d'AEP et coordination des actions pour la mise en œuvre des contrats de territoire :

Cela passera par :

- La mise en place d'une **maîtrise d'ouvrage coordonnée** des collectivités locales pour la réalisation des travaux AEP et le suivi du plan d'action 2020-2027
- La définition des **études**, voire des premiers **travaux** à réaliser
- La rédaction et la finalisation d'un **contrat de territoire** portant sur les années 2021-2023 qui a vocation à être suivi par un second contrat triennal 2024-2026 afin de garantir l'objectif du SDAGE en 2027
- La définition d'un **plan de financement** pour le premier contrat triennal

Protocole : point d'avancement (9/9)



Point d'avancement au 06/10/2020

→ *points spécifiques sur rédaction SAGE et préfiguration observatoire dans l'ordre du jour de la CLE (Conseil Départemental et Etat)*

TOUR DE TABLE DES SIGNATAIRES :

Commune de Vittel

Commune de Contrexéville

SIE de Bulgnéville

Nestlé Waters Supply Est

Fromagerie de l'Ermitage

Rédaction du SAGE (1/7)



Documents constitutifs d'un SAGE

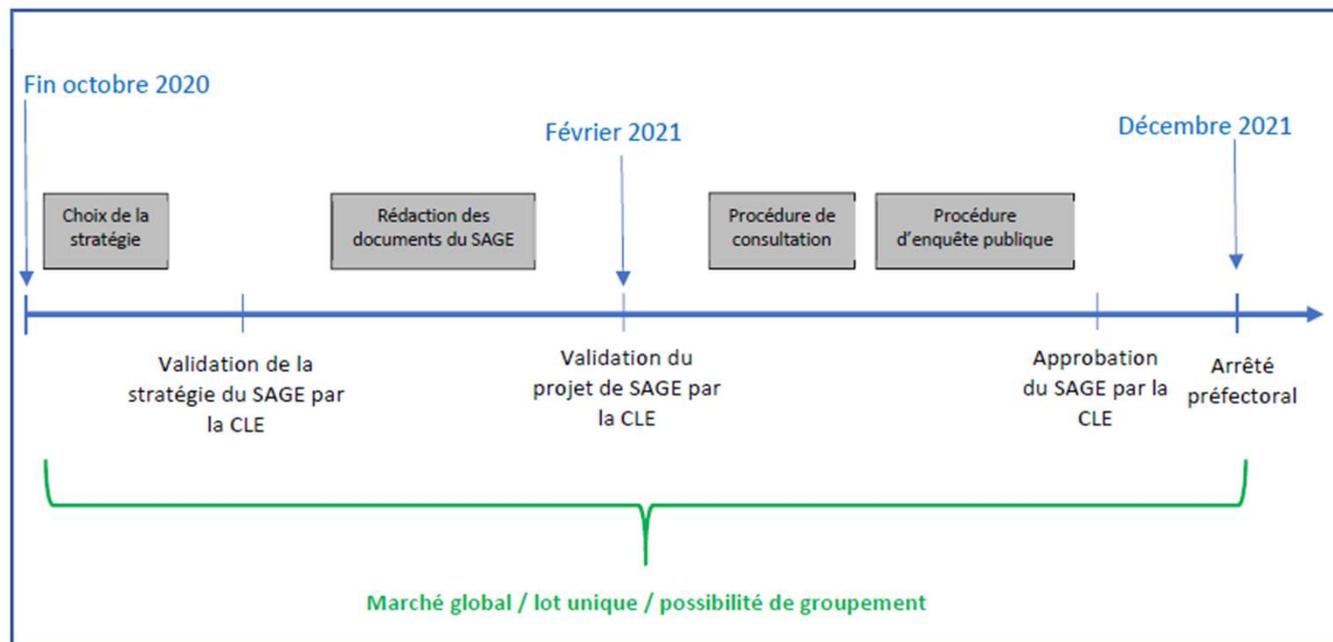
- Stratégie et principes directeurs
- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable : PAGD
- Règlement
- Evaluation environnementale
- Annexes et atlas cartographiques
- Expertise juridique pour sécuriser juridiquement le SAGE

« Mission d'animation et d'assistance méthodologique, technique et juridique pour la rédaction et l'approbation des documents du SAGE des GTI »

Rédaction du SAGE (2/7)



Documents constitutifs d'un SAGE



Rédaction du SAGE (3/7)



Point sur les étapes du marché public

- 30/03/2020 : version 1 du cahier des charges
- 07/05/2020 : COTEC en visio
- 07/07/2020 : version définitive du cahier des charges
- Juillet 2020 : préparation des différentes pièces du marché
- 13/08/2020 : lancement de la consultation
- 14/08/2020 : appel de 8 bureaux d'études
- 21/09/2020 : réception des offres



Nombreux échanges mails et téléphoniques

Rédaction du SAGE (4/7)



Point sur le résultat de l'appel d'offres

Publication de l'offre : 13/08/2020
Date limite de dépôt : 21/09/2020
Résultat : **INFRACTUEUX**

Transmission papier : 0
Téléchargement identifié : 10
Téléchargement anonyme : 17

- Quelles sont les raisons qui ont conduit ces entreprises à ne pas déposer d'offre ?
- Y-a-t-il des points « bloquants » dans la version actuelle du DCE qui pourraient être modifiés ?
- Si un nouvel appel d'offre est lancé, les bureaux d'études répondront-ils ? Ou doit-on s'attendre à un nouvel appel d'offres infructueux ?

Rédaction du SAGE (5/7)



Point sur le retour des bureaux d'études (BE)

+	-
<ul style="list-style-type: none">- Cahier des charges de qualité- Marché global (et non découpage en lots)- Les dates de consultation	<ul style="list-style-type: none">- Contexte local tendu- Délai non réaliste- Éloignement

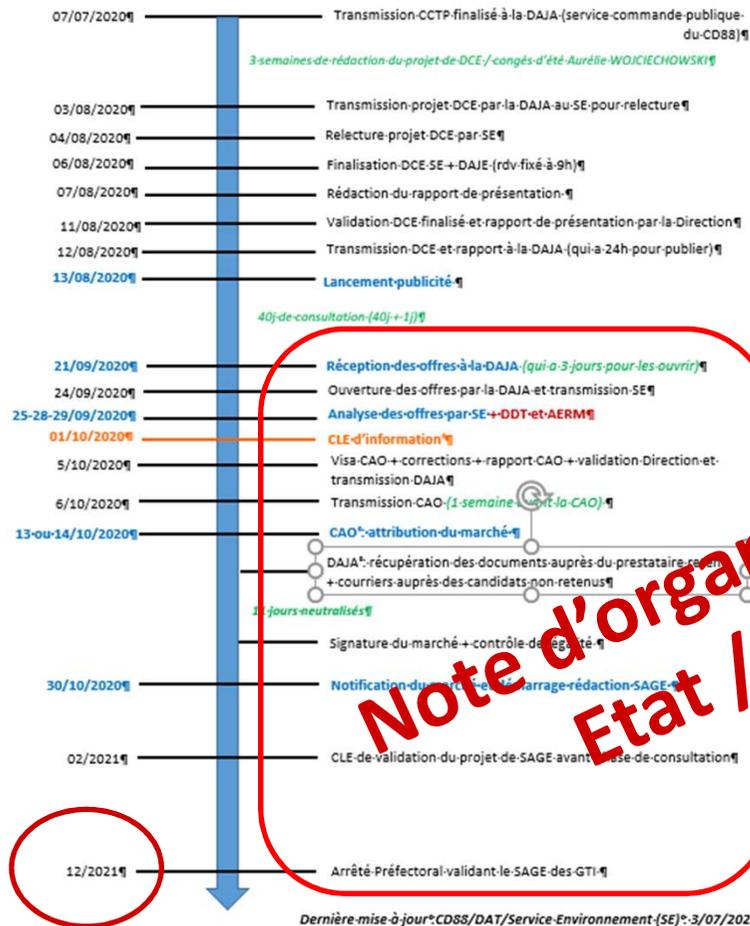
Un nouvel appel d'offre risque d'être à nouveau infructueux

Rédaction du SAGE (6/7)

Perspectives

Respect du délai fixé
par le protocole

CALENDRIER-PRÉVISIONNEL-REDACTION-SAGE



Dernière mise à jour: CD88/DAT/Service-Environnement (SE): 3/07/2020



Note d'organisation
Etat / CD

Rédaction du SAGE (7/7)



Perspectives

Composition du comité de rédaction :

- Conseil départemental
- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Rhône Méditerranée Corse
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand EST
- Région Grand Est
- Agence Régionale de Santé
- Préfecture
- Ingénieure de Vittel

Observatoire : phase de préfiguration (1/7)



Rappel du contexte

- Une demande des acteurs de disposer d'un observatoire indépendant des principaux préleveurs
- Un objectif repris dans le principe n°5 de la délibération du comité de bassin du 18/10/2019
- Un objectif affirmé par le protocole d'accord (action n°1)

Observatoire : phase de préfiguration (2/7)



Point sur les réunions

- Réunion COTEC du SAGE dédié à l'observatoire, le 29 janvier
- Travail collaboratif de mars à juin sur les spécifications techniques et le cadre juridique
- Réunion du COTEC pour valider le contenu le 25 juin
- Réunion avec le BRGM, opérateur pré-identifié, le 17 juillet
- Réunion sur le cadre contractuel de cette phase de préfiguration entre DDT et DREAL, le 8 septembre
- Réunion de travail sur la convention le 29 septembre

Observatoire : phase de préfiguration (3/7)



Modalités

- Une phase préalable de préfiguration pour définir correctement l'outil et qu'il réponde aux attentes
- Objectif général : disposer de tous les éléments techniques, financiers, de gouvernance, pour construire un outil adapté aux besoins et soutenable et traduire ces éléments en scénarios
- Une proposition du préfet que l'État apporte son soutien et son appui à la structure porteuse de la CLE pour cette phase
- Le cadre contractuel retenu : une convention de coopération public – public entre le BRGM et l'Etat
- Un pilotage par les services de l'Etat en lien avec la structure porteuse et le COTEC du SAGE

Observatoire : phase de préfiguration (4/7)



Trois objectifs pour l'étude de préfiguration

- Concevoir un outil de connaissance de l'évolution de la nappe des GTI et des aquifères adjacents, dans le périmètre du SAGE
- Concevoir un outil de suivi de la mise en œuvre du SAGE et de mesure des effets des actions engagées
- Concevoir un outil de capitalisation et de valorisation des données liées aux caractéristiques et au fonctionnement des aquifères

Observatoire : phase de préfiguration (5/7)



Contenu de l'étude de préfiguration

- Tâche n°1 : définition des spécifications techniques nécessaires pour l'adaptation du modèle existant et du réseau de mesures associé
- Tâche n°2 : préfiguration de la « plateforme » et des indicateurs de gestion
- Tâche n°3 : identification d'un cadre de gouvernance de l'observatoire
- Tâche n°4 : définition des moyens opérationnels nécessaires (scénarios chiffrés d'investissement et de fonctionnement)

Observatoire : phase de préfiguration (6/7)



Sommaire de la convention (en cours de validation)

- **Préambule** : présente les parties et les enjeux de la coopération
- **Article 1** : objet de la convention
- **Article 2** : durée et achèvement (6 + 2 mois)
- **Article 3** : objectifs de l'étude (avec renvoi à annexe 1)
- **Article 4** : modalités de la coopération (rôle respectif des parties)
- **Article 5** : modalités de financement (avec renvoi à annexe financière)
- **Article 6** : propriété intellectuelle
- **Article 7 à 10** : dispositions contractuelles (modification, résiliation, litiges,...)
- **Une annexe technique + une annexe financière**

Observatoire : phase de préfiguration (7/7)



Organisation

- Calendrier de réalisation : 6 – 8 mois à compter de la signature (démarrage probable début 2021)
- Suivi de l'étude par le COTEC du SAGE
- Concertation avec les membres de la CLE et validation des choix par la CLE
- Remise des résultats à la CLE pour mise en œuvre de l'observatoire sur la base du scénario qui sera retenu